

## Communiqué de presse

---

Lausanne, le 12 décembre 2011

### **L'EVAM ouvre un nouvel abri de protection civile à Pully et cherche encore d'autres structures pour loger des migrants**

**Situation de crise dans le domaine de l'hébergement des requérants d'asile : tous les foyers de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) sont pleins et toutes les mesures possibles ont été prises à l'interne. Un nouvel abri PC ouvrira en janvier dans l'Est lausannois, très certainement suivi d'autres en 2012.**

L'année 2011 a été marquée par une forte progression des demandes d'asile en Suisse. Dans le canton de Vaud, l'EVAM héberge en cette fin d'année trois-cents-cinquante personnes de plus qu'en janvier, soit un effectif de 4663 au 30 novembre.

Conséquence de cette situation tendue, l'EVAM ouvrira le 23 janvier 2012 l'abri dit de la Damataire, à Pully, d'une capacité de 50 places. Cette ouverture se fait en collaboration avec les autorités communales de Pully. L'organisation concrète de cet accueil est en cours de préparation et sera présentée lors d'une séance publique d'information le lundi 16 janvier à 18h30 au Théâtre de l'Octogone de Pully, en présence du conseiller d'Etat en charge du Département de l'intérieur, du directeur de l'EVAM, du syndic de la Ville de Pully et des différents partenaires (autorités communales, police, bénévoles). Cette séance sera précédée d'une conférence de presse de la Municipalité de Pully à 18h.

Pour rappel, l'EVAM a déjà ouvert quatre abris de protection civile en 2011, à Lausanne, Gland, Le Mont-sur-Lausanne et Orbe, en plus de celui de Nyon ouvert en 2009. Ces ouvertures se font en respectant une répartition équitable sur le territoire cantonal.

Parallèlement à l'exploitation de ces structures en sous-sol, aujourd'hui toutes occupées au maximum de la capacité prévue, l'EVAM rationalise au mieux la répartition des résidents dans ses sept autres foyers.

L'établissement développe en outre plusieurs projets de construction sur des terrains cantonaux afin de créer de nouvelles places à moyen ou long terme. Cependant, la situation va certainement continuer de se péjorer au cours des prochains mois, nécessitant l'ouverture d'autres abris de protection civile, qui pourraient être réquisitionnés par le canton.

#### **Renseignements :**

- *EVAM, Emmanuelle Marendaz Colle, chargée de communication, tél. 021 557 06 06*
- *Pully, M. Gil Reichen, Syndic de la Ville de Pully, Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, tél. 021 721 31 20*
- *Département de l'intérieur, Denis Pittet, délégué à la communication, tél. 021 316 41 51*